

CÉANO THE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2024 (Version intégrale)

GSB – GSS – GSA – Discounters –
Grossistes – Internet

1. CHAMP D'APPLICATION

Sauf indication contraire expresse et écrite émanant de Céanothe (ci-après dénommé le "Vendeur"), les présentes conditions générales de vente (ci-après dénommées les "CGV") s'appliquent à toutes les ventes des produits du Vendeur (ci-après dénommés les "Produits") commercialisés par le Vendeur, en France métropolitaine et Corse, sans marque ou sous les marques CEANO THE, PANODIA et DECOWATT (hors les Produits de la famille « CHOP SERVICE » faisant l'objet de conditions spécifiques prévues à l'annexe 1) :

- aux magasins appartenant aux réseaux des Grandes Surfaces Bricolage, Ameublement, Libre-Service Agricole,
- aux magasins appartenant au réseau traditionnel et des Grandes Surfaces Spécialisées incluant les magasins de Cultures et Loisirs, de Photos, de Papeteries et Beaux-Arts et Grands magasins,
- aux Grandes surfaces Alimentaires et Discounters,
- aux Grossistes, et Distributeurs Internet,

(Ci-après dénommées l'"Acheteur").

De ces conditions est exclu le service « chop service » qui fait l'objet de l'**Annexe 1** jointe.

8. RETOURS DES PRODUITS - REPRISES

8.1 Le « remplacement » des Produits non-conformes et/ou défectueux consistera en l'attribution d'un avoir à hauteur de la valeur nette payée des Produits ou l'échange des Produits dans les conditions suivantes :

- Toute destruction des Produits à l'initiative du client sans accord du Vendeur ne pourra donner lieu à un avoir.
- Tout retour de Produits non-conformes ou défectueux devra nécessairement être convenu entre le Vendeur ou l'Acheteur par écrit dans un Accord de Retour. (Tout produit retourné sans accord préalable du Vendeur restera à la disposition de l'Acheteur et ne donnera lieu à l'établissement d'aucun avoir).
- Tout retour de Produits s'effectuera en port payé par l'Acheteur expéditeur. Les Produits retournés devront nécessairement être contenus dans des emballages adaptés aux Produits. A défaut, le Vendeur déduira automatiquement du montant total de la reprise, le montant des Produits endommagés du fait du non-respect de cette obligation.
- A compter de la signature d'un Accord de Retour, les Produits visés dans cet Accord devront nécessairement être réceptionnés, dans un délai de vingt (20) jours, dans les entrepôts du Vendeur mentionnés dans l'Accord. A défaut, aucun retour ne pourra être accepté par le Vendeur et l'Acheteur ne pourra prétendre à aucun avoir.

8.2 Le Vendeur ne procède à aucune reprise de Produits invendus.

8.3 SERVICE APRES VENTE CONSOMMATEURS

En cas de dysfonctionnement d'un Produit, l'Acheteur devra contacter le service consommateur du Vendeur.

- Les marchandises vendues neuves sont garanties :
 - Contre tout défaut de conformité, et ce durant un délai de 2 (deux) ans à compter de l'achat du Produit.
 - Contre tout vice de fonctionnement provenant d'un défaut de matière, de fabrication ou de conception dans un délai de 2 (deux) ans à compter de la découverte du vice ; sous réserve que le Produit ait fait l'objet d'un usage normal et qu'il soit entretenu conformément aux instructions du constructeur ;
- La garantie cessera en cas de vice de fonctionnement résultant d'une intervention sur le matériel ou en cas de négligence du consommateur ;
- Les remises en état effectuées au titre de la garantie ne peuvent avoir pour effet d'en prolonger la durée.

Il est rappelé que l'Acheteur est tenu d'une obligation d'information élargie envers le consommateur et doit, à ce titre, l'informer de l'ensemble des garanties tant légales que contractuelles dont il peut bénéficier, et ce dans les formes et conditions du Code de la consommation.